



Ville de Guénange

COMPTE-RENDU SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le vingt-sept novembre 2025.

Décide :

A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 30 octobre 2025

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2025.

Décision modificative n°2/2025

D'ACCEPTER la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2025.

Rénovation de la salle Voltaire

DE SOLLICITER toutes les subventions et financements disponibles auprès des autorités compétentes, ainsi qu'à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour obtenir les fonds nécessaires à la réalisation du projet ;

DE LANCER la consultation de maîtrise d'œuvre ;

DE SIGNER la commande avec la société mieux-disante et toutes les pièces relatives à ce projet de maîtrise d'œuvre ;

DE LANCER ensuite toutes les consultations nécessaires pour la réalisation des travaux de rénovation, dans le respect des règles de la commande publique, des procédures en vigueur ;

DE SOLLICITER l'avis de la CAO ;

DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce projet.

Subvention association

D'ACCORDER un soutien financier à hauteur de :

- 275 € de subvention exceptionnelle attribuée pour l'association Vie et Culture pour l'année 2025.

Ressources Humaines : Participation à la Mutuelle à destination des agents
D'AUTORISER le Maire à revaloriser les participations employeur pour le risque santé. La participation financière mensuelle par agent sera fixée comme suit :

	CNRACL isolé	CNRACL Famille	IRCANTEC isolé	IRCANTEC Famille
Moins de 50 ans	39,2	83,16	27,32	53,46
50 ans et plus	49,34	97,11	33,29	62,06

DE PREVOIR ET D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires au financement de ce dispositif.

Approbation de la convention partenariale relative au recouvrement des produits locaux

D'AUTORISER le Maire à signer la convention de partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publiques.

Délégation au Maire en matière d'admissions en non-valeur

DE DÉLÉGUER à M. le Maire de Guénange la compétence pour admettre en non-valeur les créances d'un montant inférieur ou égal à 100 euros ;

DE PRÉCISER que cette délégation et ce seuil s'appliquent au budget principal et, le cas échéant, aux budgets annexes.

Constitution d'une servitude de surplomb – ONV

DE COMPLÉTER la délibération n° 2022-7 du 27 janvier 2022, afin de préciser les désignations cadastrales des fonds dominant et servant, telles que mentionnées ci-dessus ;

DE CONFIRMER la constitution de la servitude de surplomb au profit du fonds dominant (parcelle ONV) grevant le fonds servant (parcelle communale) ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte, convention ou document nécessaire à la régularisation de la servitude et à sa transcription au Livre foncier.

Approbation de la modification des statuts du syndicat mixte – Territoires et mobilités Moselle Nord

D'APPROUVER les modifications des statuts du Syndicat mixte "Territoires et Mobilités Moselle Nord (TEMO)" telles qu'adoptées par le Comité syndical en date du 28/10/2025 ;

D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document afférent à la présente décision, et notamment à notifier cette approbation au Président du Syndicat mixte TEMO.

Désignation des délégués au comité syndical de TEMO

DE DESIGNER en qualité de délégués titulaires au comité syndical de TEMO :

- TACCONI Pierre
- SCHIVRE Marc

DE DESIGNER en qualité de délégués suppléants :

- SAUVAGE Cathy
- BEURTON Christelle

A 23 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS

Anticipation de crédits pour 2025

D'ACCEPTER l'anticipation de crédits pour l'exercice 2026.

Le Maire,
Pierre TACCONI

